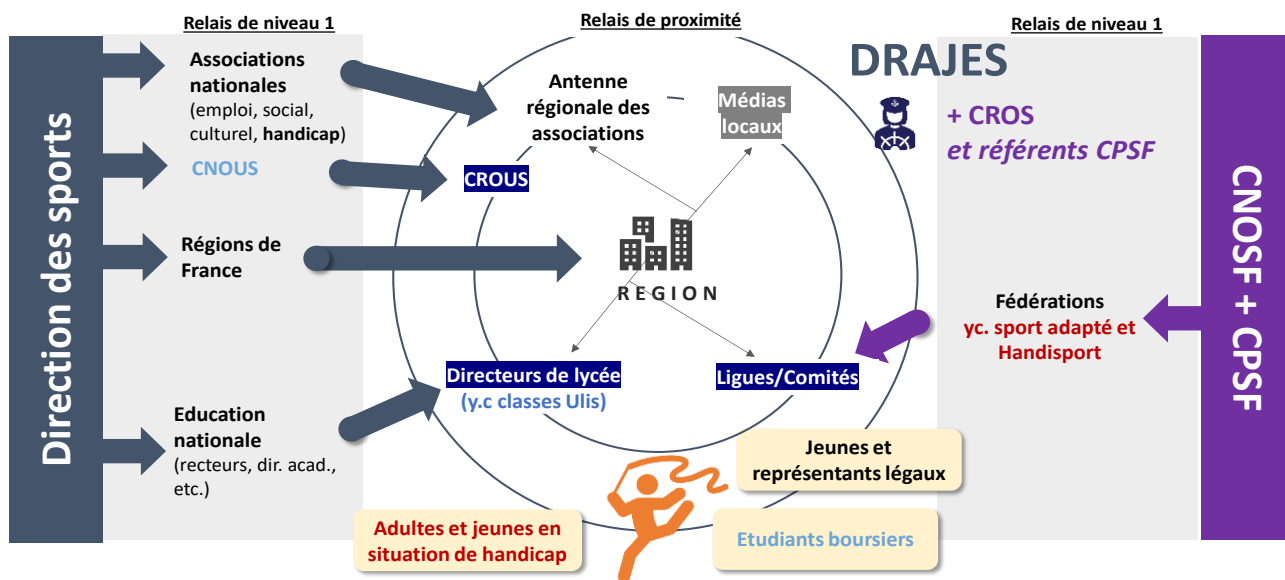
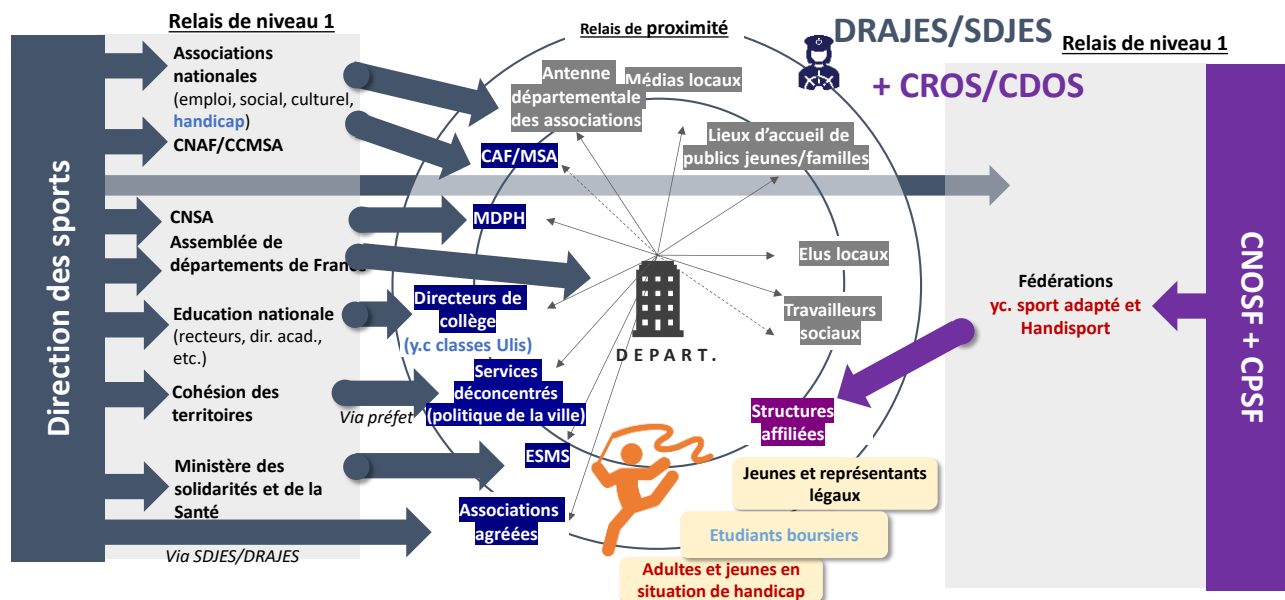


Annexe 4 – Cartographies des acteurs locaux à activer par échelon

Le région : l'échelon mobilisateur des têtes de réseau territorial vers les structures



Le département : l'échelon de intermédiaire de mobilisation des structures



La commune : l'échelon de proximité de mobilisation des structures au contact des bénéficiaires.

